

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 AOUT 2019

L'an deux mil dix-neuf le 10 août à onze heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LE DOUSSAL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 août 2019

**Présents:** Pascal LE DOUSSAL, Marie-Annick LE BELLER, Bernard FIOLEAU, Gilles DELANOE, Yolande OLIVIER, Erwan LECOMTE, Yann GUIGUEN, Jessica TRIQUET, Erwan L'HEREEC.

**Absents excusés:** Françoise HELIAS, Marie-Noëlle RAUDE, Michel JAFFRELOT, Anne Jessy BETOTE, Laurence TRAVERS, François GABILLET (donne procuration à Pascal LE DOUSSAL).

Madame Marie-Annick LE BELLER a été élue secrétaire.

## 1) EMPRUNT AUPRES DU CMB

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions faites par le **CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE, Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne** pour un prêt destiné à financer la construction d'une salle polyvalente et de ses abords, **dont le coût total hors taxes s'élève à 2 155 100€.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « Cité Gestion Fixe » faite par le CMB et décide en conséquence :

**Article 1 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant du prêt en euros</b>	<b>1 500 000€</b>
<b>Objet</b>	<b>Construction d'une salle polyvalente et de ses abords</b>
<b>Durée</b>	<b>300 mois</b>
<b>Taux fixe (% l'an)</b>	<b>0.88%</b>
<b>Périodicité des échéances</b>	<b>Trimestrielle</b>
<b>Type d'amortissement / Échéances</b>	<b>Amortissement progressif / échéances constantes</b>
<b>Montant des échéances</b>	<b>16 726.88€</b>
<b>Commission d'engagement</b>	<b>1 500€</b>
<b>Remboursement anticipé</b>	Possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

\*Selon les modalités contractuelles

**Article 2 :** Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

## 2) DÉCISIONS MODIFICATIVES BP 2019

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de saisir les écritures suivantes :

### Investissement :

Recettes – Chapitre 16	compte 1641 (emprunt)	+ 1 500 000 €
Dépenses – Chapitre 23	compte 2313 (construction)	+ 1 500 000€

### Investissement :

Dépenses – Chapitre 16	compte 1641 (emprunt - capital)	+ 30 000 €
Dépenses – Chapitre 23	compte 2313 (construction)	- 30 000€

### Fonctionnement :

Dépenses – Chapitre 66	compte 66111 (intérêts)	+ 6 000 €
Dépenses – Chapitre 022	compte 022 (dépenses imprévues)	- 6 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, ces décisions modificatives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.

Le Maire,  
Pascal LE DOUSSAL.

